

À LIRE ATTENTIVEMENT PAR TOUS LES CANDIDATS

Vous ne devez pas vous séparer de cette convocation. Elle contient des informations qui vous seront indispensables pour consulter vos résultats.

AUCUN NUMÉRO DE CANDIDAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE OU COURRIEL PAR LE RECTORAT.

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - Session 2022

Tous les candidats doivent se munir de la convocation ainsi que d'une pièce d'identité avec photographie

I - MATÉRIEL NÉCESSAIRE ET AUTORISÉ

Pour toutes les épreuves, les candidats doivent **apporter leur matériel personnel** : stylos (noir, bleu, rouge et vert), crayons papier et de couleur, gomme, effaceur, règle, compas, rapporteur...

Le papier de composition et de brouillon est fourni.

Il est interdit d'introduire dans la salle d'examen des sous-mains ouvrants ou à pochette, des papiers, des notes ou des livres.

FRANÇAIS : rédaction : l'usage d'un dictionnaire (papier) de langue française ou un dictionnaire bilingue est autorisé pour cette seule partie. Chacun peut apporter le dictionnaire qu'il souhaite pouvoir consulter.

HISTOIRE GÉOGRAPHIE et ENSEIGNEMENT MORAL et CIVIQUE et LANGUES VIVANTES : aucun matériel autorisé.

MATHÉMATIQUES et SCIENCES (série générale et série professionnelle) :

Calculatrice : lorsque l'épreuve et le sujet autorisent l'usage d'une calculatrice, tous les modèles de calculatrices avec fonctionnement autonome sont autorisés.

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre. Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

MONTRES CONNECTÉES : comme pour les téléphones portables, smartphones et autres moyens de communication (accès internet ou stockage d'informations), **la possession et l'utilisation de ces montres sont interdites pendant les épreuves.**

II – CANDIDATS INDIVIDUELS

Les candidats individuels passent **5** épreuves d'examen : Français, Mathématiques, Histoire-Géographie et Éducation-Civique, Sciences et LV étrangère.

L'appel des candidats a lieu un quart d'heure avant le début des épreuves qui se dérouleront aux dates et heures indiquées sur la convocation.

III – CANDIDATS BÉNÉFICIAIRES D'AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVE

Les candidats affectés dans un centre autre que l'établissement d'origine sont invités à prendre contact avec le responsable du centre d'épreuves concerné (voir sur la convocation) en cas d'aménagements particuliers.

Il est rappelé que les tiers temps n'apparaissent pas sur la convocation mais ils seront pris en compte en cas d'accord du Recteur.

IV – FRAUDE

La fraude lors d'un examen n'est pas un acte anodin et peut constituer au terme de la loi du 23 Décembre 1901, (article 1er), un délit. Les peines prévues par la loi sont de trois ans d'emprisonnement et d'une amende. Parallèlement à l'action pénale, les candidats fraudeurs comparaitront devant le jury départemental.

V – RÉSULTATS et RELEVÉS DE NOTES

Les résultats seront affichés dans les établissements et accessibles sur internet le **LUNDI 11 JUILLET 2022 à partir de 10 h 00 (sous réserve de modification)** à l'adresse suivante :

http://publicyc.ac-nice.fr/publication_A23/

Diplôme National du Brevet

Les diplômes des candidats seront envoyés courant du mois d'octobre 2022 dans les établissements scolaires. Les relevés de notes seront remis par les établissements. Les candidats non scolaires devront se rapprocher du rectorat – bureau 139, à compter du mois d'octobre 2022.

VI – UNE SESSION DE SEPTEMBRE DE REMPLACEMENT est organisée dans l'académie les 12 et 13 septembre 2022

En cas d'absence justifiée liée à un événement indépendant de leur volonté à la session normale de juin (cas de force majeure dûment constaté), le représentant légal doit adresser une demande d'inscription pour la session de septembre et fournir tous les justificatifs nécessaires à l'étude de cette demande. Elle doit parvenir **au plus tard le vendredi 7 juillet 2022** au rectorat de Nice (bureau 139) ou par mail : evelyne.josse@ac-nice.fr